

République Française Département de la Moselle
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAZONCOURT

L'an deux mil vingt trois, le six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, J-C Baixas, D. Bertrand, G. Bettinger, P. Bettinger, E Driant, J. Lambert, F.Louyot, S. Neis, J. Pereira, P. Schwartz, J-C Werth

Absents-excusés :

Absents : V. Crone

Aurélia CHALONS a été désignée secrétaire de séance

Vote des comptes administratifs et de gestion 2022

Le 1^{er} adjoint présente les comptes de gestion établis par le receveur municipal puis les comptes administratifs.

Budget principal adopté à l'unanimité

| | Résultats à la clôture 2021 | Part affectée à l'investissement | Dépenses 2022 | Recettes 2022 | Résultat 2022 | Intégration | Résultat à la clôture 2022 |
|----------------|-----------------------------|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------|----------------------------|
| INVESTISSEMENT | 34 092.25 | | 125 984.79 | 27 028.06 | -98 956.73 | 0.00 | -64 864.48 |
| FONCTIONNEMENT | 52 221.15 | 0.00 | 328 927.49 | 376 480.64 | 47 553.15 | 0.00 | 99 774.30 |
| TOTAL | 86 313.40 | 0.00 | 454 912.28 | 403 508.70 | -51 403.58 | 0.00 | 34 909.82 |

Budget Forêt adopté à l'unanimité

| | Résultats à la clôture 2021 | Part affectée à l'investissement | Dépenses 2022 | Recettes 2022 | Résultat 2022 | Intégration | Résultat à la clôture 2022 |
|----------------|-----------------------------|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|-------------|----------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0.00 | | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| FONCTIONNEMENT | 63 132.36 | 0.00 | 9 493.16 | 11 212.00 | 1 718.84 | 0.00 | 64 851.20 |
| TOTAL | 63 132.36 | 0.00 | 9 493.16 | 11 212.00 | 1 718.84 | 0.00 | 64 851.20 |

Sous la présidence de Monsieur Artur Olivier 1er Adjoint, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion établis par le receveur municipal de Vigy.

Puis, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux comptes administratifs.

Affectation des résultats Budget M14 adopté à l'unanimité

| | |
|--|--|
| Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 | |
| Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 | |
| Constatant que le compte administratif présente : | |
| X | un excédent de fonctionnement de 99 774.30 € |
| Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit: | |

| DECISION D'AFFECTION | |
|--|-----------|
| 1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement..... | 54 081.68 |
| (au minimum couverture du besoin de financement F) | |
| 2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 | 45 692.62 |
| (résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus) | |

Affectation des résultats de fonctionnement Budget Forêt adopté à l'unanimité

| | |
|--|--|
| Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 | |
| Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 | |
| Constatant que le compte administratif présente : | |
| X | un excédent de fonctionnement de 64 851.20 € |
| Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit: | |

| DECISION D'AFFECTION | |
|--|-----------|
| 1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement..... | 0.00 |
| (au minimum couverture du besoin de financement F) | |
| 2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 | 64 851.20 |
| (résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus) | |

Démission de la deuxième adjointe

Par lettre du 28 novembre 2022, Mme Haennel Nathalie présente sa démission à ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale à la commune de Bazoncourt.

Dans un courrier du Préfet de la Moselle, celui-ci accepte définitivement cette démission à compter du 12 décembre 2022.

Le Maire, les adjoints proposent au conseil municipal de ne pas remplacer cet adjoint en supprimant ce poste.

En conséquence, il sera proposé la désignation des conseillers qui assureront son remplacement dans les différentes fonctions qu'elle occupait.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend acte et décide à l'unanimité de ne pas remplacer cet adjoint.

En conséquence, ce poste étant supprimé, M. Baixas Jean-Claude devient 2^{ème} adjoint.

Mise à jour des membres des commissions communales

Commission Budgets/Finances : Tous les membres du conseil municipal

Travaux divers, bâtiments, voirie : **Olivier Artur**, Pascal Bettinger, Gilles Bettinger, Jean-Claude Baixas, Jean-Claude Werth, Valentin Crone.

Commission des Appels d'Offres (CAO) :

Président : **Dominique Bertrand**,

Titulaires : Olivier Artur, Jean-Claude Baixas, Gilles Bettinger.

Suppléants : Estelle Driant, Patrick Schwartz, Pascal Bettinger.

Cadre de vie (embellissement, urbanisme...) : **Jessica Pereira**, Patrick Schwartz, Estelle Driant, Jean-Claude Werth, Valentin Crone.

Commission des affaires scolaires : **Jessica Pereira**, Jean-Claude Werth, Félicia Louyot.

Animation, jeunesse, sport et culture : **Estelle Driant**, Sylvie Neis, Félicia Louyot, Jean-Claude Werth.

Action Sociale, CCAS et subventions aux associations :

Olivier Artur, Pascal Bettinger, Gilles Bettinger, Jean-Claude Werth, Joël Lambert.

Communication : **Dominique Bertrand**, Estelle Driant, Patrick Schwartz, Valentin Crone.

Commission communale de sécurité : **Olivier Artur**, Gilles Bettinger, Jean-Claude Baixas.

Commission intercommunale de gestion du cimetière :

Dominique Bertrand, Olivier Artur, Jean-Claude Werth, Félicia Louyot.

Commission communale de la chasse :

Olivier Artur, Pascal Bettinger, Jessica Pereira, Jean-Claude Baixas.

Adopté à l'unanimité

Groupama : avenant au contrat

Le maire informe le Conseil Municipal d'une proposition tarifaire émanant de Groupama.

Il s'agit d'une modification du contrat actuel en fixant une franchise de 250€ pour l'ensemble des garanties afin d'obtenir une cotisation pour 2023 de 5 759.13€ au lieu de 6 262.41€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, charge le Maire de signer l'avenant au contrat.

CCHCPP : convention urbanisme

Le Maire présente une convention relative à l'instruction des autorisations, déclarations préalables et demandes en matière d'urbanisme.

Cette convention a pour objet de confier à la CCHCPP l'instruction de l'ensemble des dossiers urbanisme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de la signer.

Nb de conseillers en exercice 13

Nb de conseillers ayant pris part au vote 12

Date affichage le 06.02.2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 06.02.2023

Publication et notification le 06.02.2023

Certifié conforme à l'original

Bazoncourt, le 6 février 2023

Le Maire